Image not found or type unknown

Société vendu après signature du contrat de travail

Par **toto31**, le **26/06/2011** à **21:23**

Bonjour,

Je souhaite quitter mon entreprise actuelle dans laquelle je suis depuis 1an 1/2. Je suis rentré dans cet entreprise suite a un débauchage de mon emploi précèdent, le problème étant est que 2 jours après avoir signé ce contrat l'entreprise était vendu a un grand groupe.
Bien évidemment je ne pouvais plus partir n'ayant rien derrière . 6 mois plus tard nous avons signé un avenant a notre contrat avec de nombreuses modifications salariale etc... qui était apparemment obligatoire suite a la réorganisation suite à l'achat de l'entreprise.
Du coup je me suis bien fait floué, maintenant je vais allé voir la direction pour négocier un départ (pour aller ailleurs) car le poste ne correspond plus au condition qui m'ont était vendu au départ.
Au vu de mon histoire puis je leur mettre la pression pour un éventuel passage au prud'homme afin d'obtenir une rupture conventionnelle avec indemnités??

Merci à vous

Par **P.M.**, le **27/06/2011** à **14:35**

Bonjour,
Chaque partie est libre de conclure une rupture conventionnelle ou pas...
Par ailleurs sauf si vous pouviez prouver que votre consentement a été extorqué par des moyens illégaux, vous ne pouvez pas remettre en cause maintenant l'avenant que vous avez signé...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés